

Jean Néporucène MAJORS  
Président-Suppléant du Tribunal  
de Territoire de & à Kisenji.

*Donné instructions pour  
exécution du jugement  
le 10/1/58*

Kisenji, le 4 Août 1958.

|             |         |
|-------------|---------|
| N° 266      | AI. 14  |
| DATE        | 11/8/58 |
| TRAVAIL PAR | ATAP    |
| VIGAS       |         |

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de & à Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur,

En rappel à mes lettres du 10 mai et 18

Juillet écoulés, j'ai l'honneur de recourir à votre haute bienveillance, vous demandant

d'intervenir dans l'exécution de mon affaire contre le nommé NKURUBINDI Nicodème.-

Le jugement en question a été rendu par le Tribunal de Territoire de Ruhengeri, au mois de mai 1957 et reste jusqu'à ce jour inexécuté, alors que le eprdan susnommé n'est pas insolvable étant donné qu'il est possesseur de plus de 4 vaches et qu'il a une grande bananeraie.- Je ne comprends pas pourquoi je devrais écrire plusieurs fois des lettres, qui ne font augmenter les frais, car j'ai maintes fois écrit au Tribunal sans résultat.-

Le dit jugement porte le numéro 2998 du 8 Avril 1957 du Tribunal de Territoire de Ruhengeri.-

Espérant que votre haute bienveillance daignera réserver une suite favorable à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur de Territoire, l'assurance de mes sentiments très respectueux.-

*Signature*

2.500.  
120.  
367.  
400.  
250.

3.637



*Don lettre A/242/Trib. 4/11  
du 27/2/58.  
"a été mis à la contrainte le  
22/2/58 -  
suspendre jugement"*